

DOCUMENT D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Modalité de calcul du prix de l'intervention : afin de visualiser les modalités de calcul du prix de l'intervention, nous vous prions de bien vouloir vous référer aux affichages disponibles au sein de nos locaux ainsi que sur notre site internet <https://www.stihle-freres.fr/>.

Modalité de décompte de temps estimé : Le décompte s'effectuera par tranches de 30 minutes. Le temps minimum décompté pour une intervention sera de 30 minutes.

Modalité du calcul du prix des frais de déplacement : Les frais de déplacement sont calculés en fonction de la distance effectuée par nos techniciens. A ce titre, nous vous prions de bien vouloir vous référer à notre site internet <https://www.stihle-freres.fr/nos-services/sav-global/>.

Frais supplémentaires : Selon la nature de l'intervention, nous nous réservons la possibilité de faire payer des frais supplémentaires.

Droit de rétractation du consommateur : Lorsque le contrat est conclu hors établissement, le Code de la consommation prévoit un délai de rétractation de 14 jours pour le consommateur. Toutefois, l'article L. 221-8 du Code de la consommation dispose que le consommateur ne saurait faire usage de son droit de rétractation en cas de travaux à réaliser en urgence au domicile du consommateur et sollicités par lui-même.

Démarche relative au Bloctel : Tout consommateur peut s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, via <http://www.bloctel.gouv.fr/>

Voie de recours extrajudiciaire disponible : En cas de contestation à la suite de l'intervention de nos techniciens, vous avez la possibilité de recourir gratuitement au service de médiation CM2C, qui peut être contacté via <https://www.cm2c.net/> ou par voie postale au centre de la médiation de la consommation des conciliateurs de justice (CM2C) 14 rue Saint Jean 75017 Paris.

Le devis gratuit : la rédaction du devis par l'entreprise est gratuite.

CONTRATS CONCLUS HORS ETABLISSEMENT INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION

DROIT DE RETRACTATION

Le consommateur a le droit de se rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Le consommateur doit notifier à l'entreprise sa décision de se rétracter du présent contrat au moyen d'un écrit dénué d'ambiguïté (voir modèle ci-dessous).

EFFETS DE LA RETRACTATION

En cas de rétractation du consommateur du présent contrat, l'entreprise s'engage à rembourser le paiement reçu.

L'entreprise procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur lors de la transaction initiale, sauf si le consommateur convient expressément d'un moyen de paiement différent.

Si le consommateur a demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, il devra payer à l'entreprise un montant proportionnel à ce qui lui a été fourni jusqu'au moment où il a informé l'entreprise de sa rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues au contrat.

L'entreprise propose au consommateur d'utiliser le formulaire ci-dessous en cas de rétractation, qui n'est pas obligatoire.

✂-----

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

A l'attention de :

Nom de l'entreprise :

Adresse postale :

.....

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

.....

Devis signé le :

Nom et Adresse du consommateur :

.....

Date et Signature du consommateur :